Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 54 (1992)

Heft: 7

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Eclairage et transport routier

Willi von Atzigen, ASETA

A l'encontre de l'Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE), l'Ordonnance sur la circulation routière OCR contient les indications et règlements dont la validité s'étend à tous les véhicules aptes à circuler, indépendamment de leur mise en circulation.

Sur la base de la modification de l'OCR art. 30, al. 4

« ... les véhicules à traction animale, les voitures à bras d'une largeur supérieure à 1 m, les monoaxes dont le poids à vide ne dépasse pas, sans engin supplémentaire, 80 kg, ainsi que les remorques de travail des services du feu et de la protection civile, seront éclairés pour le moins par un feu jaune non éblouissant placé du côté de la circulation ...»

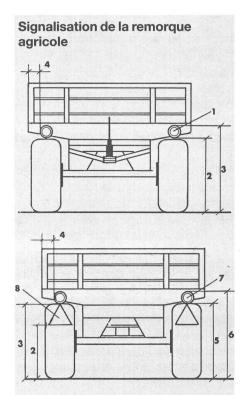
ce qui signifie donc qu'à partir du 1.1.1993, aussi bien les anciennes que les nouvelles remorques agricoles devront être équipées de feux arrières et de clignoteurs de direction.

On remarquera que cette prescription de l'alinéa 4 ne fait plus mention des «véhicules agricoles» et que la lanterne arrière, si nostalgique fut-elle, a fait son temps.

Toutes les remorques de transport devront être équipées de feux et de clignoteurs de direction fixes. Sur les remorques de travail, il n'est pas nécessaire qu'ils soient fixés à demeure si des raison techniques ou les exigences de l'emploi s'y opposent. (OCE, art. 71, 1 et 2)

Equipement

Lorsqu'il faudra adapter le véhicule aux nouvelles exigences, on prendra garde à la couleur, à la taille du véhicule, aux intervalles latéraux comme l'indique l'esquisse ci-contre. Selon notre expérience, les catadioptres avant font souvent défaut, resp. les catadioptres recouverts d'un revêtement réfléchissant, de même que les catadioptres latéraux ronds, jaunes ou oranges. Et si toutefois ils étaient présents, la distance calculée à partir du sol dépasse souvent les normes prescrites.



- 1 Catadioptre blanc et rond d'au moins 40 cm² ou des revêtemens réfléchissants
- 2 40 cm au min.
- 3 90 cm au max.
- 4 40 cm au max.
- 5 40 cm au min.
- 6 150 cm au max.
- 7 Clignoteur arrière d'au moins 40 cm²
- 8 Catadioptre rouge et triangulaire de 15 cm de côté

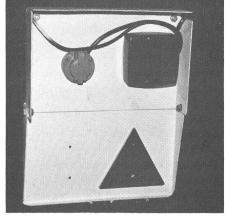
A partir de 5 m de longueur totale, un catadioptre latéral rouge et rond d'une surface de 40 cm² est indispensable. (OCE 65/2)



Dans la pratique, on constate souvent que les catadioptres avant blancs font défaut. On fixera alors des catadioptres avec revêtement réfléchissant et des réflecteurs sur un morceau de caoutchouc flexible ou sur tout autre surface synthétique.

Conseil: Ces catadioptres amovibles pourront facilement être fixés au moyen d'un morceau de caoutchouc flexible ou d'une vieille chaîne de machine. Lors de manœuvres de recul, cette façon de fixer préserve les feux arrières et les clignoteurs d'éventuels dégats.

Sur le marché, on trouve divers sets d'éclairage de qualités différentes. Non seulement le prix sera un critère de choix, mais aussi la qualité du maté-



Trouver des solutions originales: une tôle de protection rabattable fixée à la citerne à pression ou à l'épandeuse protège des souillures pendant le travail. Pour les trajets sur la route, elle sera relevée laissant apparaître l'éclairage.



Montage de feux arrières et de clignoteurs, encastrés à la partie inférieure du châssis. Il est recommandé de monter les feux aux endroits situés le plus à l'extérieur du bord du véhicule.

riel. Afin d'éviter les dégâts causés par la rouille, il est recommandé, selon le modèle de la remorque ou de la machine, d'opter pour un set d'éclairage entièrement en matière synthétique. Il est aussi important de choisir un produit qui offrira des pièces de rechange.

Dépassement latéral

OCE, art. 73, al. 2

Le chargement ne doit pas dépasser latéralement les voitures automobiles et leurs remorques. Les exceptions suivantes sont applicables:

- b) Les transports agricoles de balles de foin ou de paille, ou de charges analogues jusqu'à 2,50 m de largeur
- c) Les transports agricoles de foin ou de paille non pressés, ou des charges analogues; cependant, aucun objet so-



Des conduites bien connectées épargneront de mauvaises surprises ...

Article OCR 30/al. 1,2, Eclairage: généralités Véhicules à traction animale, voitures à bras, «exceptions» OCE 30 Clignoteurs de direction Clignoteurs de direction comme pour OCE 64/5. les voitures automobiles OCE 65/1. Feux et catadioptres - pour remorques qui dépassent 2,10 m 2. - catadioptres latéraux à partir de 5 m OCE 71/1. Remorques de travail: feux pas fixés à demeure Pour les remorques jusqu'à 2,50 m de longueur 2. et 1,20 m de largeur OCE 72/5. Feux et clignoteurs de directions (OCE 65) - clignoteurs avant/ revêtements réfléchissants - pas de feux de gabarit 6. Clignoteurs de direction (OCE 64/5) - remorques de travail (OCE 71/1.2.) OCE 85/4 Dispositions pénales Feux, clignoteurs de direction et catadioptres Annexe 7

A. Couleur

H. Réglage

D. Distance du sol

B. Surface de la plage éclairante

C. Distance du bord du véhicule

clignoteurs de direction

G. Angle de visibilité des feux

E. Eclairement et intensité lumineuse

Disposition et angle de visibilité des

Remorques: Feux arrières et clignoteurs

lide ne doit dépasser le flanc du véhicule

Avec cette nouvelle prescription, les chargements de foin ou de paille pourront atteindre une largeur de 2,50 m, sans tenir compte de la largeur de la remorque. Il est à remarquer que cette exception n'est valable que pour l'agriculture (OCR art. 86–87).

Les nouvelles prescriptions relatives à la signalisation et aux installations d'éclairage sont raisonnables puisqu'elles servent à renforcer la sécurité routière. Toutefois, en ce qui concerne les remorques, nous recommandons de monter les installations de feux arrières et de clignoteurs de direction aux endroits situés le plus à l'extérieur du bord du véhicule.



... et en cela, l'autocollant ASETA nous montre comment faire! (tél. 056 41 22 20)

Pompes à eau pour habitations

Complètement automatisées pour grands ensembles, maisons de vacances, etc. Commande directe à la fabrique, conseil gratuit.

Pompes

jusqu'à 80 atm rel. Pompes submersibles etc.

Abreuvoirs

Divers modèles pour bétail, moutons, chevaux.

Demandez nos prospectus avec liste de prix.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12

Conduites d'eau en matériel synthétique

de toutes tailles et puissances. Tuyaux synthétiques et câbles électriques, etc.

Tuyaux d'eau Tuyaux de drainage Robinetterie

Robinets, soupapes, angles, etc.

ERAG, E.Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071 85 91 12

A vendre

1 double ventilateur antipoussieres Fama

moteur hydraulique, debit 3 m³ a la seconde montage pour batteuse, sans cabine, NH 1500/8000 ou autres marques. Fr. 500.—

ETA Didier Berlie 1261 La Rippe VD Tél. 022 367 1818



Jeune mécanicien

et mécanicien sur machines agricoles cherche pour septembre 1992 une place pour se perfectionner.

Jörg Studer 3421 Lyssach tél. 034 45 43 44

Vous ici comment?

Téléphone 021 312 12 00

Téléphone 021 312 12 00

Communiquer comment?

assa

Les têtes intelligentes se protègent

